



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1998/23  
15 janvier 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-quatrième session  
Point 5 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA JOUISSANCE EFFECTIVE, DANS TOUS LES PAYS,  
DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS PROCLAMES DANS  
LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET DANS  
LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX  
ET CULTURELS, ET ETUDE DES PROBLEMES PARTICULIERS QUE RENCONTRENT  
LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LEURS EFFORTS TENDANT  
A LA REALISATION DE CES DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme et l'extrême pauvreté

Rapport du Haut Commissaire aux droits de l'homme sur la création  
de programmes de microcrédit

1. Au paragraphe 7 h) de sa résolution 1997/11, la Commission des droits de l'homme a prié le Haut Commissaire aux droits de l'homme de poursuivre ses discussions avec la Banque mondiale et de faire rapport sur la création de programmes de microcrédit à la cinquante-quatrième session.
2. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a continué de s'employer à resserrer les liens et à élaborer des projets concrets avec la Banque mondiale. A ce jour, aucun programme conjoint n'a encore été lancé.
3. Afin de donner une vue d'ensemble des programmes de microcrédit de la Banque mondiale, le Haut Commissaire aux droits de l'homme appelle l'attention de la Commission sur le programme de la Banque sur la pérennité des systèmes financiers décentralisés (SFD), fruit de la collaboration de cet organisme avec le Ministère norvégien des affaires étrangères, la Direction du développement et de la coopération suisse ainsi qu'avec la Fondation Ford.

4. Le programme SFD a pour objectif de renforcer la capacité des donateurs, des gouvernements et des professionnels d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures et des programmes visant à bâtir des systèmes financiers décentralisés durables qui réussissent à atteindre les pauvres. Des études de cas sont réalisées sur des institutions de microcrédit oeuvrant en Asie, en Afrique et en Amérique latine, qui ont mis au point des mécanismes novateurs pour réduire les coûts et les risques liés à la prestation de services financiers à un grand nombre de clients à faible revenu. Ces études de cas portent sur un large éventail d'institutions et de programmes : banques commerciales, banques spécialisées, coopératives de crédit, organisations non gouvernementales et organismes financiers non bancaires.

5. Pour comprendre les raisons qui expliquent le succès rencontré par certains programmes dans la prestation de services financiers aux pauvres tandis que d'autres se heurtent à des difficultés, le programme SFD a recours à des analyses quantitatives et qualitatives puisant dans plusieurs disciplines - économie, finance et anthropologie. La mesure du succès se fait selon deux critères : la viabilité financière et l'impact. La viabilité financière est appréciée en fonction d'indicateurs de performance appropriés, y compris l'Indice de dépendance aux subventions utilisé par la Banque. L'impact est mesuré en évaluant la capacité d'un programme d'atteindre la clientèle qui n'a pas accès aux services financiers traditionnels pour des motifs divers : sexe, revenus, analphabétisme, appartenance ethnique, situation géographique ou absence de garanties. Les études de cas serviront de base à la réalisation d'un certain nombre de publications traitant de la pérennité des SFD qui tireront des enseignements pour la formulation de politiques ainsi que pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes.

6. Dans le cadre du programme SFD, a également été organisée une série de séminaires afin de faire connaître les mécanismes les plus performants de la Banque et d'offrir un cadre de discussion où sont abordés les problèmes et les questions qui se posent dans le secteur en développement rapide du microcrédit. Jusqu'à présent, il y a eu 18 séminaires; pour certains d'entre eux, des résumés analytiques ont été établis et diffusés.

-----